



Plantation « haies – biodiversité 2017-2018 »

Adhérents CMS 2017-2018



Nous vous proposons des kits de plantation ayant un intérêt pour la faune sauvage chassable et non chassable, les insectes pollinisateurs et les auxiliaires de cultures agricoles.

La composition se veut variée et simple afin de répondre au mieux aux besoins biologiques de la faune sauvage tout au long de l'année.

Le Tilleul, le saule sont des arbres très intéressants pour les oiseaux cavernicoles comme le pigeon colombin. Le merisier apporte en juin, les premiers fruits très recherchés en cette période par les turridés et les Tourterelles des bois.

Le lierre apporte aux insectes pollinisateurs les dernières ressources en pollen et nectar pour se préparer à l'hiver. Il est également une ressource alimentaire importante pour de nombreux migrateurs terrestres durant l'hiver.

L'exploitation de vos aménagements par la faune sauvage dépendra de son mode d'entretien, de sa fréquence de taille et de la période d'intervention. Le service technique de la Fédération vous conseillera dans vos choix et le suivi de vos aménagements.

Selon vos objectifs cynégétiques de vos territoires, de l'intérêt porté à certaines espèces chassables des recommandations de gestion peuvent différer selon le contexte environnemental.

Attention : Le propriétaire et l'exploitant s'engagent à maintenir le dispositif sur le long terme (minimum 10 ans) et ne pas perturber intentionnellement le développement des plantations.

Démarche administrative :

Vous devez remplir le dossier de candidature et le retourner à la Fédération :

Il est composé des éléments suivants : la déclaration d'intention de plantation + plan de location de la plantation + accord écrit du propriétaire et du locataire + attestation que la plantation soit localisée sur votre territoire CMS.

- Pour l'opération sainte Catherine 2017 avant le 15 octobre 2017
- Pour l'opération plantons ensemble avant le 31 janvier 2018

Le paillage biodégradable et la plantation sont à la charge de l'adhérent.

Possibilité de bénéficier d'un prix de groupe pour des dalles de chanvre 50cm *50 cm ou d'une protection chevreuil.

(Tarif révisé annuellement – en faire la demande au moment du dépôt de votre dossier).



Conseils Techniques

1) Les essences

Pour favoriser la reprise, nous vous proposons des plants diversifiés, issus de notre région. Cependant les conditions de plantation sont un élément important dans la réussite de votre opération.

Il faut alterner les essences et penser à votre haie dans 10 ou 15 ans. (Emplacement d'arbres – évolution possible du territoire, besoin de la faune, protection des vents dominants, conditions hivernales, type de sol,.....). Quand vous êtes à plusieurs équipes, l'emploi d'un code de couleur sur le sol avec des bombes de marquage permet de faciliter l'identification des essences à planter et l'emplacement des trous. (Rouge = Troène d'Europe, bleu = Arbre,.....)

2) Itinéraire technique

Positionner **1 plant chaque mètre**. Vos plants doivent pouvoir s'exprimer pour se stabiliser dans l'espace et dans le temps.

**L'itinéraire de plantation diffère selon l'état et la nature du terrain sur lequel vous allez effectuer la plantation :
champs cultivés, prairies,**

Le Terrain doit se préparer à l'avance et le travail à réaliser doit se faire dans de bonnes conditions.

1) préparation du sol :

Lors de la préparation d'un terrain pour la plantation d'une haie, plusieurs interventions doivent être réalisées. Il faut, dans un premier temps, débroussailler ou désherber si nécessaire pour ensuite procéder à un sous-solage afin d'éclater la semelle du sol pour permettre un meilleur développement racinaire des plants.

Ensuite, un paillage biodégradable du sol devra être appliqué (avant ou après la plantation) afin de favoriser le développement intense des vers de terre et de la macrofaune qui rendront le sol plus meuble.

Le sol sera ainsi plus fertile grâce à la décomposition de la paille, une économie d'eau sera faite en supprimant la levée de l'herbe qui concurrence les jeunes arbustes et en limitant l'évapotranspiration.

Le paillage devra être réalisé sur une largeur d'un mètre minimum.

2) préparation des plants :

Les plants doivent être préparés si possible le jour de la plantation afin d'éviter un dessèchement.

Les racines sont rafraichies c'est-à-dire que l'on coupe les extrémités. Le plant doit être diminué de 1/3 afin de permettre une meilleure montée de sève et éviter une trop forte évaporation au printemps. Dans la mesure du possible un pralinage des racines augmente les chances de reprise en évitant un dessèchement surtout pour des plantations en février – mars.



3) pose de la protection et du tuteur : Prenez la protection dans votre bras puis attraper les racines avec votre main et tirer le plant par les racines à travers la protection rongeur. Mettre le tuteur en alternance à travers la maille de la protection.

4) Année n + 1 : remplacement des arbres morts, renouvellement du paillage.

3) Entretien

Entretien de haies nouvellement plantées

Il faudra tailler les arbustes progressivement afin d'obtenir une densité de végétation importante au pied de la future haie. Les trois premières années l'entretien peut se faire au sécateur et ponctuellement selon le développement du plant. Les tailles mécaniques seront réalisées avec des outils type lamiers à scie évitant l'éclatement des branches. Le choix est fonction du diamètre des branches. Ensuite la conduite de la haie sera fonction de l'objectif recherché et de l'emprise laissée à celle-ci. Plus la haie aura de la largeur pour s'exprimer moins vous aurez de rejets à gérer donc un entretien moins régulier. **Les tailles drastiques sont à proscrire.**

Date d'intervention

Toutes les interventions sont à proscrire dans les haies du 15 mars au 1^{er} octobre, afin de préserver les périodes de reproduction de la faune sauvage et notamment des colombidés.



4) Kits proposés

 Intérêts pour les insectes pollinisateurs et les auxiliaires de cultures.



Kit buisson – bouchon anti rapaces : 5 m*5 m ou 3 m * 3 m. 1 plant par m²

Dimension = 5 m * 5 m

- 10 pruneliers d'Europe 
- 5 troènes d'Europe 
- 5 houx. 



Dimension = 3 m*3 m

- 5 pruneliers d'Europe 
- 4 houx. 

Kit mixte arbres et arbustes : 100 plants et 100 tuteurs bambou et 100 protections « petit gibier »

1kit = 100 plants = 100 ml dont 20 arbres et 80 arbustes

Composition :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - 2 charmes  - 2 hêtres. - 3 bouleaux verruqueux ou 3 Aulnes glutineux - 2 tilleuls à petites feuilles.  - 2 chênes pédonculés - 2 érables sycomore  - 2 merisiers  - 3 saules marsault  - 2 érables champêtres  | <ul style="list-style-type: none"> - 15 Cornouillers sanguins  - 6 Fusains d'Europe - 6 Viornes obier  - 20 Troènes d'Europe  - 20 pruneliers d'Europe  - 4 noisetiers  - 5 églantiers  - 4 houx  - 3 lierres grimpants (feuilles rhomboïdes) à mettre en complément au pied des saules.  |
|--|---|

Kit haie arbustive : 100 plants et 100 tuteurs bambou et 100 protections « petit gibier »

1 kit = 100 ml = 100 plants.



- 15 Cornouillers sanguins 
- 10 Fusains d'Europe
- 15 Viornes obier 
- 25 Troènes d'Europe 
- 25 pruneliers d'Europe 
- 2 noisetiers 
- 5 églantiers 
- 3 houx 

Kit bosquet : < 1 are - 95 plants - 38 arbres et 57 arbustes – 95 protections « petit gibier » + 95 tuteurs bambou

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 7 charmes communs  - 7 hêtres communs - 8 Bouleaux verruqueux ou 8 aulnes Glutineux - 2 Tilleuls à petites feuilles.  - 3 chênes pédonculés - 2 Erables sycomores  - 4 merisiers  - 3 saules marsaults  - 2 Erables champêtres  | <ul style="list-style-type: none"> - 10 cornouillers sanguins  - 5 fusains d'Europe  - 5 viornes obier  - 15 troènes d'Europe - 15 pruneliers d'Europe  - 2 noisetiers  - 3 églantiers.  - 2 houx.  - 2 lierres grimpants (feuilles rhomboïdes) à mettre en complément au pied des saules.  |
|--|--|



Déclaration opération plantation - Année 2017-2018

Ce document tient lieu de contrat entre la Fédération des chasseurs et l'adhérents CMS à jour de sa cotisation.

Contact

NUMERO d'Adhérent CMS : Personne à contacter :

Tél =

Mail =

Projet :

Linéaire à planter :ml . Contexte : agricole PAC - hors PAC

Commune(s) :

Type de plantation : haie arbustive - haie mixte - Bosquet < 1000m²

Localisation juridique / plantation : mitoyenne - pleine propriété - Terrain public. (Chemin communaux, ..)

Période de plantation : ST Catherine (fin novembre) - Plantons ensemble (fin février)

Je commande Kits - préciser votre choix :

La décision d'attribution sera prise en commission fédérale.

Maximum de 5 kits de 100 ml / adhérents CMS/ an

Contrat / Engagements :

Adhérent CMS :

- Effectuer la plantation et le paillage biodégradable.
- Assurer le suivi et l'entretien de la haie en bon père de famille. (remplacement des plants morts l'année suivante, renouvellement du paillage biodégradable si besoin, ...)
- S'assurer que l'exploitant agricole s'engage également dans la durée et respectera la haie.
- Plantation > 100 ml des zones d'habitation ou de bâtiment agricole.
- Prendre des photos des actions de plantation et de l'évolution de la haie / fréquentation par la faune.
- Etre adhérent CMS durant les 5 années consécutives de la plantation de la haie.

FDC 59 :

- Fourniture des plants (1kit plantation = 100 ml) + protection petit gibier.
(Sur décision de la commission Fédérale)
- Conseils et suivis techniques.

Composition du Dossier de plantation à envoyer à la FDC 59

- Accord écrit du locataire et du propriétaire. (voir modèle)
- Plan de localisation de la plantation. (Photo ortho PAC – ou IGN www.geoportail.gouv.fr/accueil)
- Déclaration d'intention de la plantation.
- Attestation que la plantation se trouve sur le territoire déclaré en CMS. (voir modèle)
- Engagement de prises de photos des opérations de plantation.

Documents pour votre dossier de candidature

« La plantation de haie part d'un engagement, celui de laisser pousser les arbres de demain pour les générations futures ... »

ACCORD D'AUTORISATION TERRAIN PRIVÉ Modalités de plantation, d'entretien et de gestion des haies bocagères

Le propriétaire M _____ autorise la société de chasse ou détenteur de droit chasse particulier de _____ dont le siège social est situé à _____ représenté par son Président, Monsieur _____ à planter une haie localisée sur l'emprise de la parcelle agricole utilisée par M _____ résidant _____

La haie localisée se situe sur la parcelle cadastrale : **section** _____ **n°** _____ et représente une longueur totale de _____ ml et une largeur de : _____ ml

En contrepartie, le propriétaire et l'exploitant s'engagent à maintenir le dispositif sur le long terme (minimum 10 ans) et ne pas perturber intentionnellement le développement des plantations sur une largeur de 1m minimum.

L'entretien de la haie sera réalisé en bon père de famille et en dehors de la période de reproduction de la faune sauvage.

Fait à _____

Le _____

Le Président de la Société de Chasse

Le propriétaire

L'exploitant

ATTESTATION TERRITOIRE CMS 2017/2018

NUMERO D'ADHERENT CMS 2017-2018 :

JE SOUSSIGNE MR, EN QUALITE DE
..... CERTIFIE PAR LA PRESENTE QUE LA PLANTATION 2017/2018 SE
TROUVE SUR LE TERRITOIRE DECLARE EN CONTRAT MULTI-SERVICES A LA FEDERATION DES CHASSEURS DU
NORD.

FAIT A :

LE :

SIGNATURE

.....

DEROGATION FEU BACTERIEN / PREPARATION DU DOSSIER

IMPLANTATION DE L'AUBEPINE SUR MON TERRITOIRE

La possibilité d'implanter de l'aubépine sur son territoire est possible sous certaines conditions et engage le demandeur à un suivi de sa haie durant une période de 10 années.

Une demande doit être formulée à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt / Service régional de la protection des végétaux 4 mois avant la mise en place de l'opération et des modalités de contrôle par un agent phytosanitaire seront mises en places.

Votre fédération peut vous aider dans votre démarche administrative et technique.

ENGAGEMENT du Demandeur

Je soussigné,..... agissant en tant que

Souhaiterait implanter de l'aubépine sur la commune de :

nombre de pieds plantés

Je suis prêt à appliquer les recommandations prescrites par les agents chargés de la protection des végétaux de la DRAAF-SRAL et à détruire le matériel végétal désigné ci-dessus si ce dernier était reconnu contaminé par le feu bactérien.

Fait à,le,

(Signature)





« La plantation de haie part d'un engagement, celui de laisser pousser les arbres de demain pour les générations futures ... »

ACCORD D'AUTORISATION TERRAIN COMMUNAL
Modalités d'entretien et de gestion des haies bocagères

La commune de _____ représentée par Monsieur / Madame le Maire _____
_____ autorise le territoire de chasse
de _____ dont le siège social est située à _____
_____ représentée par son Président, Monsieur _____
_____ à planter une haie localisée sur l'emprise de la commune.

La haie localisée se situe sur la parcelle cadastrale : **section** _____ **n°** _____ et représente
une longueur totale de _____ ml et une largeur de _____ ml.

En contrepartie, la commune s'engage à maintenir le dispositif sur le long terme (minimum 10 ans) et ne pas perturber intentionnellement le développement des plantations.

L'entretien de la haie sera réalisé en bon père de famille et en dehors de la période de reproduction de la faune sauvage et d'un commun accord entre la société de chasse et la municipalité.

Fait à _____

Le _____

Le Président du territoire de chasse

Monsieur/ Madame le Maire